

JOB DESCRIPTION / DESCRIPTION D'EMPLOI RÉF. #102

Job Title / Designation de l'emploi CHEF TECHNICIEN DE MAINTENANCE - ENDROITS ISOLÉS	Salary Group Groupe 11	Affiliation Affiliation syndicale STARF	Job Title No. Code numérique
Organizational Component / Service TÉLÉVISION ET RADIO FRANÇAISES			
Function / Fonction Chargé de planifier, de coordonner, de répartir, de réviser et de contrôler le travail des techniciens sous sa responsabilité selon les pouvoirs qui lui sont délégués; effectue toutes les tâches reliées à l'entretien de l'ensemble des équipements et des systèmes de transmission et de diffusion.			
Description of Duties / Description des tâches <ol style="list-style-type: none"> 1. Planifie, coordonne, répartit, révisé et contrôle, selon les besoins de la production et les objectifs du service, le travail des techniciens sous sa responsabilité et fait rapport en matière de rendement, discipline et sécurité. 2. Conseille le personnel technique de production ou autres en matière de main-d'œuvre, de formation, d'installations et de matériel requis pour les opérations techniques, fait des relevés, prépare des rapports détaillés et formule des recommandations. 3. Conseille le personnel technique, de transmission, de diffusion ou autres en matière d'opérations techniques. 4. Affecte, sur délégation, des employés techniques ou leur assigne un horaire de travail et vérifie l'exactitude des rapports d'heures fournies et de travail accompli. 5. Enquête sur les rapports de défauts et les vérifie; prend les mesures correctives qui s'imposent selon le cas et en assure le suivi. 6. Établit et maintient des contacts avec les clients et fournisseurs afin d'assurer une prise en charge et un suivi efficaces de l'entretien et de la fonctionnalité des équipements et systèmes de transmission et de diffusion. 7. Planifie, organise et s'assure de l'entretien préventif des équipements de transmission et de diffusion, selon les normes prescrites; fait rapport et formule des recommandations. 8. Fait observer des mesures de sécurité visant divers intervenants, l'équipement et autres biens; formule des recommandations à cet effet. 9. S'assure que les vérifications périodiques de sécurité industrielle soient effectuées et maintient propre et en bon ordre les aires de travail. 10. Prévoit et détermine, en collaboration avec la direction ou autres personnes ressources, les besoins en formation afin d'actualiser les connaissances du personnel technique ou autres, compte tenu des besoins et de l'évolution technologique. 11. Maintient un inventaire de pièces, modules, équipements et équipements de rechanges et autres fournitures et s'assure, selon les procédures établies, du renouvellement des stocks nécessaires à la bonne marche des activités. 12. Engage la Société, selon l'autorité qui lui est déléguée ou en consultation avec son supérieur hiérarchique, envers des fournisseurs, des firmes et des entrepreneurs, quant à la commande de matériel ou de services. S'assure que les services rendus ou le matériel commandés respectent les engagements. 13. Assure la mise à jour de certains plans, schémas et principes. 14. Effectue toutes les tâches reliées à l'entretien de l'ensemble des équipements et des systèmes de transmission et de diffusion. 15. Participe, au besoin, à des réunions de planification et d'information. 16. Fournit de façon continue, des conseils, une direction, une gouverne et un encouragement, aux techniciens de maintenance afin d'assurer un climat sain de travail et pour maintenir la qualité des services; s'assure de l'intégration des nouveaux employés. 17. Tient à jour ses connaissances dans le but d'effectuer les tâches auxquelles il est affecté et demeure attentif à l'évolution de la technologie. 18. Conduit tout type de véhicule requis pour les déplacements ou l'exécution des tâches dont le permis de conduire pertinent est exigé; en assure l'entretien courant et la propreté; tient à jour le cahier de bord. Doit 			

Job Title / Designation de l'emploi CHEF TECHNICIEN DE MAINTENANCE - ENDROITS ISOLÉS	Salary Group Groupe 11	Affiliation Affiliation syndicale STARF	Job Title No. Code numérique
<p>se conformer à toutes les exigences et les réglementations pertinentes en vigueur, en fonction du permis exigé, selon les provinces ou pays.</p> <p>19. Remplit les formulaires et les documents appropriés; communique verbalement ou par écrit les informations requises afin d'assurer les suivis nécessaires et d'informer les personnes concernées.</p> <p>20. Familiarise d'autres employés à leurs tâches et à l'environnement de travail.</p> <p>21. Exécute, au besoin, toutes ou en partie, les tâches ressortissant à toute autre classe d'emploi comprise dans un groupe salarial équivalent ou inférieur ainsi que d'autres tâches connexes.</p>			
Relationships / Relations de travail <p>A. Relève du superviseur approprié ou d'autres personnes selon ses affectations.</p> <p>B. Planifie, coordonne, répartit, révisé et contrôle le travail des techniciens sous sa responsabilité.</p> <p>C. Entretient des relations internes et externes.</p>			
Date issued / Date de publication 30 mars 2009		Supersedes / Annule et remplace	
<small>TEMP. O. 1171 BIL. (10/75)</small>		<small>(See reverse side) / (Voir au verso)</small>	

JOB REQUIREMENTS / EXIGENCES DE L'EMPLOI

Education or equivalent knowledge / Études ou connaissances équivalentes Diplôme d'études collégiales en technologie de l'électronique (DEC), option télécommunications ou systèmes ordinés ou DEC pertinent.
Prior Experience / Expérience Sept (7) ans sont requis pour accomplir les tâches de façon satisfaisante et compte tenu de l'environnement multidisciplinaire.
Where and how acquired / Source de l'expérience
Minimum time to learn / Durée minimale de la période d'initiation